

N.B. Dans le document suivant, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte

Code d'éthique des cyclistes lors des randonnées

Dans le but de vous permettre d'apprécier et de profiter de votre randonnée, il est important de faire le choix du groupe approprié correspondant à votre capacité.

Aventureux 1 : 23 à 27 km/h pour un trajet d'environ 70 kilomètres
Aventureux 2 : 19 à 23 km/h pour un trajet d'environ 55 kilomètres
Aventureux 3 : 15 à 19 km/h pour un trajet d'environ 40 kilomètres

Assurez-vous que votre état de santé vous permet de participer à l'activité et que vous avez la condition physique requise pour le groupe choisi. Si vous avez un problème de santé particulier (asthme, allergie, etc...), aviser un membre du groupe ou votre encadreur ainsi que l'endroit où vous placez le médicament adéquat, le cas échéant.

Si nous croyons que le groupe que vous avez choisi ne vous convient pas, nous nous réservons le droit de vous demander de changer de groupe.

Avant tout départ, chaque cycliste doit:

- se présenter au point de départ au moins 20 minutes à l'avance, afin de recevoir les informations et former les groupes;
- avoir sa carte d'assurance-maladie (ou une photocopie), de même qu'une note indiquant les nom et numéro de téléphone d'une personne à contacter en cas d'urgence;
- s'assurer que son vélo est en bon état : pression des pneus, batterie, fonctionnement des freins, hauteur du siège. Il est essentiel d'avoir en tout temps un tube de rechange, une pompe et les outils requis en cas de crevaison;
- avoir un rétroviseur sur son vélo;
- porter un casque de sécurité bien ajusté;
- apporter suffisamment de boisson hydratante pour la randonnée.

Lors de la randonnée, chaque cycliste doit:

- respecter la distance d'un vélo avec celui du cycliste qui le précède;
- signaler les obstacles verbalement et en pointant le danger à éviter si nécessaire : trou, véhicule, piéton, chien, etc.;
- transmettre l'information reçue concernant les dangers potentiels au cycliste qui est devant ou derrière lui, selon la situation;
- toujours demeurer entre les deux encadreur du groupe; donc, on ne roule pas seul;
- se déplacer à la file indienne et à droite de la route;
- uniquement lors d'une montée abrupte, avertir verbalement le cycliste qui précède de son intention de le dépasser à gauche, avant d'arriver à sa hauteur;
- aviser un des encadreur en cas de blessure ou de problème lors d'une randonnée. L'encadreur pourra ainsi intervenir;
- aviser un des encadreur de son intention de changer ou de quitter le peloton (uniquement à une pause-arrêt);
- demeurer solidaire de son peloton en tout temps;
- faire preuve de courtoisie envers les autres membres de son peloton;
- prêter attention aux consignes des encadreur car leur responsabilité est de veiller à la sécurité et à l'unité du groupe tout au long du parcours.

Vélos électriques

- tous les vélos électriques doivent rouler dans le groupe Aventureux 3, sauf exception approuvée par le comité.
- toutes les règles du club vélo énoncées ci-dessus s'appliquent aux utilisateurs de vélos électriques.

*Andrée Girard et Gilbert Savard
Responsables des encadreur*

Document lu et approuvé par le c.a. du Comité vélo CJR le 27 mars 2018
Révisé le 23 avril 2019